



Réunion du Gouvernement

Le Premier ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE, a présidé, ce mercredi 12 avril 2023, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a examiné les points suivants :

Dans le domaine de la justice :

Le Gouvernement a entendu une communication du ministre de la justice, garde des sceaux sur les principaux axes du projet de révision du code de commerce.

Ce projet a notamment pour objectif l'actualisation et l'amélioration des dispositions régissant les sociétés, en facilitant leur création et renforçant les mesures visant leur sauvegarde, la dépénalisation des actes de gestion et d'administration, la consécration des instruments de la finance islamique, l'amélioration du climat des affaires et l'encouragement et l'accompagnement de l'investissement national et étranger.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur :

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a présenté une communication sur l'état d'avancement des travaux de réalisation du pôle universitaire de

Sidi Abdallah.

L'exposé a mis en avant l'état d'avancement des travaux réalisés au niveau des différentes structures de ce pôle universitaire, notamment les services communs, les complexes pédagogiques, les résidences universitaires, les aménagements extérieurs et les équipements des bâtiments pédagogiques.

Dans le domaine de la jeunesse et des sports :

Le Gouvernement a entendu une communication du ministre de la jeunesse et des sports sur la mise à niveau des stades et infrastructures sportives.

À ce titre, il a été mis l'accent sur les efforts consentis par l'État en matière de réalisation, de réhabilitation, d'entretien et de maintenance des différentes infrastructures sportives et ce, conformément à la carte nationale du développement des sports.

Par ailleurs, un intérêt particulier a été accordé à la sauvegarde du parc des infrastructures sportives et à sa conformité aux normes techniques internationales, ce qui se reflète à travers le nombre des projets et le volume des enveloppes financières réservés dans ce domaine, ayant permis de disposer de 8 stades de football accrédités,



hissant, ainsi, notre pays à la 2^{ème} place africaine en matière de nombre de stades accrédités.

Enfin, l'État a élaboré un programme de près de 1.000 projets portant sur la réhabilitation et la rénovation des équipements des infrastructures sportives et de jeunes ainsi que la réalisation de nouvelles infrastructures.

Dans le domaine de l'agriculture :

Le ministre de l'agriculture et du développement rural a présenté une communication sur la banque nationale des semences ainsi que l'état d'avancement du projet de réalisation de la banque des ressources génétiques.

A cet égard, il y a lieu de rappeler que la réalisation de ces deux banques représente un important outil pour le développement durable de l'agriculture et le renforcement de la sécurité alimentaire et la souveraineté nationale de notre pays.

Ces deux projets visent la préservation du patrimoine génétique national, la création et l'amélioration de variétés adaptées aux transformations du modèle de consommation alimentaire et aux changements climatiques, tout en assurant la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour le futur.

Enfin, dans le domaine de l'artisanat :

Le Gouvernement a entendu une communication du ministre du tourisme et de l'artisanat sur la mise en place d'un label de qualité et d'authenticité des produits de l'artisanat, dans le cadre des mesures prises pour la promotion et la préservation de l'artisanat ainsi que pour garantir la qualité et l'authenticité des produits artisanaux.

Il s'agit du label dénommé « *Artisanat d'Algérie - Algerian Handcrafts* » devant permettre d'attester de la qualité et de l'authenticité des produits artisanaux fabriqués en Algérie.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une série de labels qui seront mis en place en vue de promouvoir les produits du terroir, à l'instar de la dinanderie de Constantine, la poterie de Bider, le tapis de Ghardaïa et le tapis de Babar.